

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 22 MARS 2023 - 19H00**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Maubec s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MASSIP, Maire.

Nombres de membres en exercice : 19

Présents : Frédéric MASSIP, Aurore STELLA, Michel REY, Sandrine CASTINEIRA, Jean-François DUBOIS, Jacques REYNAUD, Annie PATRAS, Philippe CORRE, Delphine PILLARD, Sylvain LEVEQUE, Maïté BERTRAND, Marie-Line LLAMAS, Hervé GAYET

Absents excusés : Philippe STROPPIANA (Pouvoir à Jean-François DUBOIS), Jean-Louis BOQUIS (Pouvoir à Sandrine CASTINEIRA), Christine PERROT, Grégory FREDIN (Pouvoir à Aurore STELLA), Sylvana MACAIGNE (Pouvoir à Marie-Line LLAMAS), Richard GIUFFRIDA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Sandrine CASTINEIRA

Rapporteur : Frédéric MASSIP

LISTING DELIBERATIONS DE LA SEANCE

N°	OBJET
2023-DEL-6	Approbation compte de gestion 2022
2023-DEL-7	Approbation compte administratif VILLE 2022
2023-DEL-8	Affectation du résultat VILLE 2022
2023-DEL-9	Subventions aux associations 2023
2023-DEL-10	Subvention FACECO - Séisme Turquie et Syrie
2023-DEL-11	Révision statuts du Parc du Luberon

2023-DEL-6 - Approbation du compte de gestion 2022

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le conseil municipal après avoir entendu le compte de gestion VILLE de l'exercice 2022, le 22 mars 2023,

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2022 sont équivalents,

Après en avoir délibéré,

par 15 voix pour et 2 abstentions

(Marie-Line LLAMAS et Sylvana MACAIGNE)

❖ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022, Budget VILLE.

2023-DEL-7 - Approbation du compte administratif VILLE 2022

Rapporteur : Frédéric MASSIP

- ❖ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.
- ❖ Considérant que Madame Aurore STELLA, 2^{ème} adjointe a été élue pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
- ❖ Considérant que Monsieur Frédéric MASSIP, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Aurore STELLA pour le vote du compte administratif
- ❖ Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif VILLE 2022 dressé par Monsieur Frédéric MASSIP, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;
- ❖ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif VILLE, lequel peut se résumer ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400711-20230322-PVCM2023-03-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Affichage : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	452 636,81			39 920,90	452 636,81	39 920,90
Opérations de l'exercice	732 428,33	930 835,21	1 467 530,09	1 777 253,67	2 199 958,42	2 70 088,88
TOTAUX	1 185 065,14	930 835,21	1 467 530,09	1 817 174,57	2 652 595,23	2 748 009,78
Résultats de clôture	254 229,93			349 644,48		95 414,55
Reste à réaliser	104 500,00	66 330,00			104 500,00	66 330,00
TOTAUX CUMULES	1 289 565,14	997 165,21		349 644,48	104 500,00	161 744,55
RESULTATS DEFINITIFS	292 399,93			349 644,48		57 244,55

❖ VOTE par, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023-DEL-8 – Affectation du résultat VILLE 2022

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Investissement : Déficit reporté année antérieure : 452 636,81 €

Fonctionnement : Excédent reporté année antérieure : 39 920,90 €

Soldes d'exécution :

Investissement : Excédent – 001 : 198 406,88 €

Fonctionnement : Excédent – 002 : 309 723,58 €

Restes à réaliser :

Investissement : Dépenses : 104 500,00 €

Investissement : Recettes : 66 330,00 €

Besoin net de la section d'investissement : 292 399,93 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 292 399,93 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 57 244,55 €

2023-DEL-9 – Subvention aux associations 2023

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le rapporteur donne lecture du montant proposé pour les subventions à verser aux associations locales pour l'exercice 2023 et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Les élus faisant partie du bureau de certaines associations ne prennent pas part au vote concernant lesdites associations.

Les subventions suivantes sont adoptées, avec respect des conditions précitées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400711-20230322-PVCM2023-03-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Affichage : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



COMITE DES FETES	22 900,00 adopté à l'unanimité des votants
O.M. LUBERON	1 750,00 adopté à l'unanimité des votants
R.C. MAUBEC	3 500,00 adopté par 15 voix pour et 2 abstentions : Marie-Line LLAMAS et Sylvana MACAIGNE
BOULE SAINT-PIERRE	650,00 adopté à l'unanimité des votants
PEINDRE A MAUBEC	400,00 adopté à l'unanimité des votants
LA STRADA	650,00 adopté à l'unanimité des votants
LA PROTECTRICE	300,00 adopté à l'unanimité des votants
Ass. Dptale FEUX DE FORETS	500,00 adopté à l'unanimité des votants
LES PITCHOUNS	950,00 adopté à l'unanimité des votants
OCCE - Ecole Arthur Rimbaud	1 000,00 adopté à l'unanimité des votants
CANTINE SCOLAIRE MAUBEC	3 630,00 adopté à l'unanimité des votants
OCCE - Ecole COUSTELLET	750,00 adopté à l'unanimité des votants
APE Coustellet	500,00 adopté à l'unanimité des votants
TOTAL	37 480,00

2023-DEL-10 – Subvention FACECO – Séisme Turquie et Syrie

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire propose de voter une subvention à verser au Fonds d'Action Extérieures des Collectivités Territoriales (FACECO) en vue de venir en aide à la population victime du séisme en Turquie et en Syrie.

Il propose de verser la somme de 500 €

Le conseil municipal, après avoir entendu

L'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par,

- ❖ **VOTE** une subvention de 500 € à verser au FACECO en vue de venir en aide à la population victime du séisme en Turquie et en Syrie.

2023-DEL-11 – Révision des statuts du Parc du Luberon

Rapporteur : Jean-François DUBOIS

Le rapporteur propose d'approuver la révision des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon adopté par le comité syndical concernant la désignation des membres associés en qualité de partenaires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu

L'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

Par 15 voix pour,

et 2 abstentions :

Marie-Line LLAMAS et Sylvana MACAIGNE

- ❖ **APPROUVE** la révision des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon adopté par le comité syndical concernant la désignation des membres associés en qualité de partenaires.

Ainsi délibéré, les an, mois et jour susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400711-20230128-PYCHEN-03-12-01

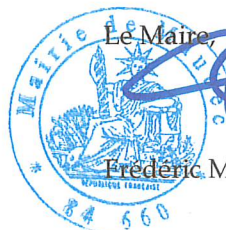
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Affichage : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Sandrine CASTINEIRA



Le Maire,

Frédéric MASSIP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400711-20230322-PVCM2023-03-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Affichage : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

